

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Projet de décision modificative n°2 au budget de 2016 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La décision modificative n°2 au budget 2016 se limite à 1 % des crédits de paiement de l'exercice. Elle permet notamment d'intégrer les opérations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural breton 2014-2020, dont la Région assume l'autorité de gestion, sur la base des informations transmises par l'Agence des services et des paiements en tant qu'organisme payeur.

Elle permet aussi de prendre en compte de nouvelles opérations telles que la création d'un dispositif de soutien à l'innovation, le lancement d'une campagne de communication sur l'attractivité de la Bretagne avec la mise en service de la ligne grande vitesse, une acquisition de locaux et des ajustements de crédits liés aux projets d'investissement.

Sur la base d'ajustements résultant d'informations nouvelles, il est également proposé d'abonder les recettes inscrites au budget d'un montant de :

- 754 000 € de recettes fiscales suite à la notification du montant définitif des frais de gestion de fiscalité reversés par l'État à la Région en 2016, au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage ;
- 739 000 € de Fonds de compensation de la TVA au titre des dépenses réalisées par la Région en 2015 ;
- 1 000 000 € liés à la clôture du compte TER 2015 ;
- 950 000 € reversés à la Région par la SNCF en raison d'un trop perçu ;
- 390 000 € d'ajustement des participations départementales attendues dans le cadre du financement des travaux dans les cités scolaires en raison d'engagements réels inférieurs aux prévisions ;
- 549 000 € liés aux cessions de participations du fonds Ouest Ventures ;
- 895 187 € au titre des cessions d'immobilisations (garages, véhicules...).

Au total, l'ajustement proposé des prévisions de recettes du budget s'élève à 17 597 187 €, tandis que l'équilibre de cette décision modificative ne modifie pas l'autorisation d'emprunt inscrite au budget.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

En recettes, cette décision modificative n'apporte que des ajustements limités, qui n'appellent pas de remarques particulières. Le CESER relève également que deux lignes de crédits de paiement sont en retrait : l'une constatant le report sur 2017 des paiements portant sur le parc TER pour 5,7 M€ ; l'autre une diminution à hauteur de 7,13 M€ de la part de la Région dans les financements de la ligne à grande vitesse, grâce à un contexte financier favorable.

Sur cette base, le CESER constate positivement l'inscription de nouvelles autorisations de programme et d'engagement, en soutien des projets industriels innovants et de la compétitivité des exploitations agricoles. Le CESER appuie ainsi le soutien renouvelé au monde agricole, mais relève que celui-ci est permis par une

réduction à même hauteur (3,5 M€) du programme d'accompagnement du développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des activités industrielles, ceci en raison d'un décalage dans le calendrier d'instruction des dossiers. Le CESER sera donc attentif, d'une part à ce que ce report ne remette pas en cause les actions décidées en faveur des activités industrielles et, d'autre part, à la pérennité des financements contribuant à la mise en œuvre du programme 207.

La DM2 permet également le financement d'une campagne de communication à l'occasion de la mise en service en 2017 de la ligne à grande vitesse, campagne dont le CESER approuve le bien-fondé. Autres dépenses nouvelles : l'acquisition d'un immeuble actuellement loué par le Conseil régional, et le relèvement des rémunérations suite aux mesures prises au niveau national. Ces deux points n'appellent pas de remarques particulières du CESER.

Enfin, à noter que si les opérations réalisées par l'Agence de services et de paiement (ASP) sont neutres dans le budget de la Région, le CESER s'inquiète des retards pris au niveau national dans la mise en œuvre du FEADER.

Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance

Sur proposition de Mme Anne-Claude LEFEBVRE
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional propose d'abonder de 1,5 M€ l'autorisation de programme et d'inscrire un crédit de paiement complémentaire de 1,5 M€ sur la partie « favoriser les projets industriels innovants » du programme 201. Grâce à cette dotation complémentaire, il s'agira de structurer un nouveau dispositif régional d'aide à l'innovation pour les PME. Ce dispositif appelé Partenariat régional d'innovation soutiendra des projets s'inscrivant dans les priorités régionales autour des sept domaines d'innovation stratégiques de la stratégie de spécialisation intelligente (S3). Ce fonds financé à parts égales par le Conseil régional et le Commissariat général à l'investissement (CGI) sera géré par Bpifrance dans le cadre d'une démarche expérimentale de Programme d'investissements d'avenir (PIA) territorialisé, récemment ouverte à la Bretagne et menée entre octobre 2016 et fin 2017.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER souligne la volonté du Conseil régional d'accompagner mieux et plus les projets d'innovation dans les PME régionales et soutient l'initiative d'un nouveau fonds s'appuyant sur Bpifrance et s'inscrivant dans les priorités régionales.

Le CESER se réjouit que la candidature de la Bretagne ait finalement été retenue par l'État pour mener cette expérimentation de PIA territorialisé, s'ajoutant ainsi aux 5 premières régions sélectionnées.

Le CESER relève avec satisfaction que le budget dédié à ce dispositif, 10 M€ sur 2016 et 2017, sera apporté à parts égales par le CGI et la Région. Cet appel à projets devrait répondre aux besoins des PME, car il peut financer à la fois du fonctionnement (sous forme de subventions, notamment pour les projets de faisabilité) et des investissements (sous la forme d'avances remboursables, notamment pour les projets en phase de

développement et d'industrialisation). Il soutiendra les PME dans le cadre de projets individuels mais aussi des PME impliquées dans un consortium dans le cadre de projets mutualisés (d'après des informations disponibles sur le site de Bpifrance). Ainsi, ce dispositif semble bien complémentaire à ceux déjà existants (dispositifs actuels de Bpifrance, appel à projets FEDER régional, programmes de recherche collaborative, fonds unique d'investissement via les pôles de compétitivité, etc).

Le CESER rappelle que le programme 201 soutient « *tous types d'innovation* ». Il sera donc attentif à ce que ce dispositif bénéficie aussi aux projets d'innovation sociale ou portés par des acteurs de l'économie sociale et solidaire.

Le CESER recommande que, compte tenu du délai court de cette expérimentation, la Région et Bpifrance puissent s'appuyer sur les structures de soutien à l'innovation qui accompagnent au quotidien les PME innovantes à travers du conseil et de l'accompagnement de projets (cellules de diffusion technologique, centres de ressources technologiques et technopoles notamment).

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement les points suivants au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional :

- les modalités de mise en œuvre de ce dispositif ;
- ses impacts sur l'emploi ;
- le nombre et la typologie des projets qui en bénéficieront en 2016 et 2017 : domaines concernés, projets plutôt individuels ou collectifs, projets plutôt en phase de faisabilité ou en phase de développement et d'industrialisation, etc. ;
- la bonne articulation entre ce dispositif et les autres outils existants. A ce titre, il apprécierait que soient réalisés (ou que lui soient transmis) les diagnostics permettant d'apprécier la manière dont les interventions de ces outils s'articulent ainsi que les éventuels « trous dans la raquette ».

207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire

Sur proposition de MM. Didier LUCAS et Henri DAUCE
au nom de la Commission « Développement économique et recherche »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au sein du programme 207 en faveur de l'amélioration des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire, l'action « développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers » est particulièrement dynamique. Afin de maintenir cet élan, il est proposé d'abonder l'autorisation de programme de 3,5 M€.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Au regard des éléments conjoncturels actuels et du retard de compétitivité des exploitations agricoles bretonnes, l'abondement proposé à hauteur de 3,5 M€ est une décision cohérente, que le CESER soutient. Les exploitations ont notamment des besoins importants de modernisation afin d'améliorer les performances technico-économiques, les conditions de travail ainsi que la maîtrise des pratiques respectueuses de l'environnement en élevage et plus globalement en agriculture en Bretagne.

Le CESER sera attentif à la pérennité du financement de ce programme si son succès se maintient, car il ne

sera probablement pas toujours possible de l'abonder en mobilisant des fonds d'autres programmes (pour rappel, la réduction de 3,5 M€ sur le programme 204, qui permet de financer cet abondement, est présentée comme un simple report des dépenses).

209 - Développer le système portuaire

Sur proposition de M. Jean-François LE TALLEC
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional rappelle les objectifs et détaille les différentes phases de travaux du projet de développement du port de Brest, depuis les phases de dragage jusqu'à l'aménagement du polder. Il propose les modifications budgétaires suivantes :

- abonder de 572 000 € l'autorisation d'engagement ;
- abonder de 987 200 € les crédits de paiement de fonctionnement.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER a approuvé le projet de développement du port de Brest. D'un montant global de 220 M€, il constitue un investissement majeur et structurant pour la région en faveur du développement de l'économie maritime et des énergies renouvelables.

Ce projet de décision modificative ne bouleverse pas les équilibres financiers du projet. Le CESER tient cependant à formuler deux observations :

- Il apparaît que le volume des autorisations d'engagement déjà votées concernant les contrats d'assurance ne correspond qu'aux 2/3 du coût réel de ces contrats, au vu des offres des organismes d'assurance. L'écart est conséquent avec plus de 450 000 € de crédits supplémentaires à abonder.
- Le CESER se félicite des démarches engagées visant l'appropriation du projet par les différents publics à Brest et plus largement en Bretagne. Néanmoins, dans le prolongement de sa première observation, le CESER s'étonne du niveau d'actualisation des financements dédiés aux supports de communication à hauteur de 115 000 €.

Après avoir pris connaissance d'éléments transmis par les services du Conseil régional permettant d'expliquer ces écarts, le CESER prend note des propositions de modifications budgétaires, tout en restant vigilant sur le suivi du financement du projet. Il attire notamment l'attention sur l'importance de rester dans les enveloppes et les fléchages programmés.

Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités

401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

Sur proposition de Mme Françoise LE LOARER et M. Jacques UGUEN
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Dans le cadre de l'accroissement de l'offre TER prévu en 2018, le Conseil régional a prévu des investissements complémentaires de 5,7 M€ en 2016. Compte tenu du fait que les premiers paiements n'interviendront qu'en 2017, il propose de réduire les crédits de paiement de ladite somme.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Compte tenu du planning de mise en production du nouveau matériel qui n'interviendra qu'en 2017, la réduction des crédits de paiement en investissement de 5,7 M€ n'entraîne pas de remarques particulières de la part du CESER.

402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants

Sur proposition de M. Jean-Luc PELTIER
au nom de la Commission « Aménagement et développement des territoires, environnement »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Ce programme regroupe l'ensemble des investissements sur les réseaux ferroviaires routiers. Il s'articule autour de trois axes :

- améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire ;
- faciliter les déplacements de la vie quotidienne ;
- encourager le développement du fret dans une logique durable.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend note de cette décision modificative concernant la baisse des crédits de paiement d'investissements compte tenu d'un contexte financier favorable.

Le CESER constate qu'il n'est pas prévu de réaffectation de cette somme dont le montant pourrait satisfaire le besoin en investissement contractualisé au Contrat de Plan État-Région, notamment pour la remise en état des lignes du maillage régional sur lesquelles l'offre ferroviaire est de moins en moins efficiente. Le CESER rappelle que ces lignes sont indispensables à une desserte équilibrée du territoire et qu'elles participent à la diffusion du projet BGV en tout point de la Bretagne. Le CESER invite le Conseil régional à une réflexion sur ce point.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement au cours des prochains mois, en lien avec le Conseil régional, le respect des engagements contractualisés pour la réalisation des travaux de régénération des lignes de maillage régionales.

Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

603 - Développer le sport en région

Sur proposition de Mme Catherine TANVET
au nom de la Commission « Qualité de vie, culture et solidarités »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional impulse une politique sportive volontariste selon trois axes :

- favoriser l'accès au sport pour tous en accompagnant la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional et en favorisant une large pratique sportive et de loisirs ;
- consolider le sport de haut niveau en Bretagne en favorisant la réalisation d'équipements dédiés et en accompagnant les sportifs de Bretagne dans la recherche de performance sportive de haut niveau ;
- contribuer au rayonnement du sport en Bretagne en accompagnant la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques pour le territoire régional voire national ou de très grandes capacités mais également contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs en Bretagne.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Suite à l'attentat du 14 juillet 2016, la municipalité de Nice a annulé le Championnat d'Europe de cyclisme sur route faute de pouvoir en assurer pleinement la sécurité. Dans ce contexte et avec l'appui de la Fédération française de cyclisme, le Conseil régional de Bretagne et quelques partenaires financiers ont décidé de reprendre l'organisation de cette compétition dans un délai très court avec la mobilisation exemplaire des associations sportives concernées.

Il s'agit donc dans ce bordereau de modifier le budget primitif 2016 avec cette subvention exceptionnelle de 150 000 €.

L'épreuve ayant été disputée très récemment, le CESER souhaiterait toutefois que lui soit transmis au cours des prochains mois un état des retombées sportives ainsi que médiatiques et financières qu'a pu connaître la Bretagne pendant et suite à ce championnat d'Europe.

608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La mise en service de la ligne à grande vitesse en 2017 constitue une occasion exclusive pour initier et développer une stratégie d'attractivité régionale. En complément de la communication directement liée au projet d'infrastructure et de service de transports, l'enjeu est de mettre en œuvre une démarche globale d'attractivité de la région afin d'en valoriser l'image et le rayonnement. Cette campagne de communication engagée sous une bannière commune se doit donc d'être ambitieuse, tant par la pluralité des atouts à valoriser que par le nombre d'acteurs à mobiliser.

Dans cette perspective, le Conseil régional entend mobiliser des moyens financiers permettant de construire un plan d'actions (concept créatif, événementiel, communication digitale et virale, etc.) avec une première autorisation d'engagement de 1 M€, qui fera l'objet d'une nouvelle estimation au budget 2017 à l'issue de la concertation avec les partenaires et le dispositif de communication défini.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Pour le CESER, la mise en service de la ligne à grande vitesse justifie une communication renforcée, qui demande à être coordonnée à l'échelle régionale pour fédérer les collectivités et l'ensemble des acteurs et mettre en évidence les nouveaux atouts dont disposera toute la Bretagne à l'issue d'une longue phase de préparation et de travaux.

Le CESER apprécierait que le plan d'actions ainsi engagé soit porté à sa connaissance.

Fonds de gestion des crédits européens

1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020

Sur proposition de Mme Isabelle AMAUGER
Rapporteuse générale en charge des questions européennes

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le programme 1120 sert de support à la restitution des informations relatives à la mise en œuvre du Programme de développement rural breton (PDRB FEADER) 2014-2020 dont la Région assume l'autorité de gestion.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER prend acte de l'intégration dans les comptes de la Région des montants alloués au FEADER conformément à l'instruction budgétaire et comptable du 11 février 2015. Un retard important est principalement dû à des difficultés techniques dans le déploiement des outils prévus au niveau national pour le versement des aides. Dans un contexte de crise agricole sévère, le CESER s'inquiète des enjeux pour le territoire et sera très attentif à la mise en œuvre effective du FEADER dans toutes ses composantes (développement agricole, agro-environnemental et territorial).

Autres dépenses

9000 - Patrimoine et logistique

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

La Région est locataire depuis quelques mois d'un bâtiment rue de la Châtaigneraie à Rennes, mis en vente par

le propriétaire. Elle s'est portée acquéreur de ce bien, pour le montant estimé par France Domaine (9,68 M€) pour un prix initialement demandé de 10 M€. Les frais d'agence liés à cet achat sont à prévoir.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER ne formule pas d'observation particulière sur cette acquisition.

9011 - Développement des conditions de travail et des compétences

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Au titre de la contribution à l'activité des groupes politiques, et dans le but d'ajuster les prévisions établies, il est demandé l'inscription de 7 000 € sur le programme 9011 regroupant les crédits de fonctionnement général des groupes. L'action « Rémunération des collaborateurs de groupe » du programme 9012 est diminuée du même montant.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque particulière sur cet arbitrage minime entre deux chapitres.

9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le Président du Conseil régional rappelle qu'au titre de 2016 une enveloppe de 155 734 500 € a été ouverte sur le programme 9012. Depuis le vote du budget, des mesures catégorielles ont été prises au niveau national et impactent la masse salariale de la collectivité. Conjuguées à la revalorisation du point d'indice au 1er juillet 2016, cela représente un coût estimé à 420 000 € pour la collectivité en 2016.

Par ailleurs, compte tenu de l'impossibilité de réaliser des virements entre chapitres budgétaires s'agissant de la masse salariale, il est proposé, par prudence, l'inscription de crédits complémentaires à hauteur de 360 000 € (soit 0,2 % de la masse salariale) pour assurer l'exécution de fin d'année, dont la prévision ne peut être certaine puisqu'elle dépend notamment des dates effectives de prises de poste. Cette provision n'est pas de nature à mettre en question le respect des objectifs pluriannuels d'évolution de la masse salariale.

Il est également nécessaire de procéder à des ajustements techniques qui, s'ils sont neutres budgétairement, permettront une exécution budgétaire adaptée à la consommation prévisionnelle sur les différents chapitres. Au total, il est ainsi proposé d'inscrire 773 000 € de crédits supplémentaires pour le programme 9012.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le Conseil régional ne peut bien sûr que suivre les mesures arrêtées au niveau national, qu'il s'agisse de la

revalorisation du point d'indice ou de mesures catégorielles. Des prises de poste interviendront avant la fin de l'année, et justifient par ailleurs la constitution d'une provision. Pour autant, le CESER relève que le Conseil régional reste confiant dans sa capacité à respecter l'évolution de la masse salariale prévue.

9023 - Mouvements financiers divers

Rapporteur général en charge du budget : M. Martial WESLY

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

Le rapport « Mouvements financiers divers » regroupe diverses inscriptions de crédits ne figurant au budget ni au titre des programmes d'intervention, ni au titre des autres programmes de moyens. Il présente également les mouvements d'ordre comptable sans incidence sur l'équilibre global du budget, qui résultent en particulier de la mise en œuvre de l'instruction comptable M71. Enfin, il peut contenir des propositions de nature financière, mais qui n'ont pas dans l'immédiat d'incidence budgétaire.

2. Observations du CESER sur les propositions du Président du Conseil régional

Le CESER ne formule pas de remarque sur ces écritures répondant au respect des règles comptables par la Région.

Vote sur l'Avis du CESER de Bretagne Projet de décision modificative n°2 au budget de 2016

Nombre de votants : 106

Ont voté pour l'avis du CESER : 99

Valérie FRIBOLLE (CCIR), René LE PAPE (CCIR), Jean-François LE TALLEC (CCIR), Dominique LECOMTE (CCIR), Evelyne LUCAS (CCIR), Emmanuel THAUNIER (CCIR), Edwige KERBORIOU (CRAB), Laurent KERLIR (CRAB), Nathalie MARCHAND (CRAB), Michel GUEGUEN (CRMA), Olivier LE COUVIOUR (CRMA), Emmanuelle TOURILLON (CRMA), Patrick CARE (UE-MEDEF), Christine LE GAL (UE-MEDEF), Jean-Bernard SOLLIEC (UE-MEDEF), Serge LE FLOHIC (UPA), Lucien TRAON (CGPME), Didier LUCAS (Par accord FRSEA-CRJA), Franck PELLERIN (Par accord FRSEA-CRJA), Henri DAUCE (Confédération paysanne de l'Ouest), Pierre LEC'HVIEN (Coordination rurale), Thierry MERRET (Par accord CERAFEL-UGPVB-CIL), Elisabeth HERVE (Par accord FRCIVAM-IBB), Jean-Yves LABBE (Bretagne pôle naval), Gérald HUSSENOT (CRPMEM), Olivier LE NEZET (CRPMEM), Hervé JENOT (Par accord Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne nord et Bretagne sud), Philippe LE ROUX (UNAPL), Sylvère QUILLEROU (CNPL), Joëlle DEGUILLAUME (Par accord entre les Unions régionales des professionnels de santé URPS), Isabelle AMAUGER (URSCOP), Martial WESLY (Comité régional de la fédération bancaire française), Françoise BOUJARD (CFDT), Michel CARADEC (CFDT), Norbert HELLUY (CFDT), Marie-Madeleine HINAULT (CFDT), Patrick JAGAILLE (CFDT), Chantal JOUINEAUX (CFDT), Véronique LAUTREDOU (CFDT), Véronique LE FAUCHEUR (CFDT), Thierry LEMETAYER (CFDT), Catherine LONEUX (CFDT), Gilles POUPARD (CFDT), David RIOU (CFDT), Marie-Pierre SINOU (CFDT), Joël SIRY (CFDT), Jacques UGUEN (CFDT), Olivier CAPY (CGT), Jean-Edmond COATRIEUX (CGT), Claudine CORNIL (CGT), Stéphane CREACH (CGT), Danièle KERJAN (CGT), Françoise LE LOARER (CGT), Thierry LENEVEU (CGT), Jean-Luc PELTIER (CGT), Nadine SAOUTI (CGT), Marie-France THOMAS (CGT), Gaëlle URVOAS (CGT), Annie COTTIER (CFTC), Pierre EUZENES (CFTC), Catherine TANVET (CFE-CGC), Bertrand LE DOEUFF (UNSA), Jean-Marc CLERY (FSU), Annie GUILLERME (URCIDFF), Nadia LAPORTE (FCPE), Guylaine ROBERT (APEL), Isabelle TOXE (Par accord UNAPEI-CREAI), Marie-Martine LIPS (CRESS), Joseph-Bernard ALLOUARD (Mouvement Agir Tous pour la Dignité), Jacqueline PALIN (CROS), Jean KERHOAS (Nautisme en Bretagne), François HERVIEUX (Par accord CLCV-UFC-Que choisir), Michel MORVANT (Union régionale des PACT-ARIM et Habitat et développement en Bretagne), Hervé LATIMIER (Kevre Breizh), Patrice RABINE (Théâtre de Folle Pensée), Alain LE FUR (UNAT), Carole LE BECHEC (Réseau Cohérence), Jean-Emile GOMBERT (Universités de Bretagne), Pascal OLIVARD (Universités de Bretagne), Alain CHARRAUD (Conférence des directeurs des Grandes écoles de Bretagne), Anne-Claude LEFEBVRE (Par accord CRITT-Centres techniques de Bretagne), Jean LE TRAON (IRT B-COM), Antoine DOSDAT (IFREMER), Patrick HERPIN (INRA), Yann-Hervé DE ROECK (France énergies marines), Bertrand LAOT (Union régionale de la Mutualité française), Didier GILBERT (Par accord CPAM-CAF-RSI-MSA), Bernard GAILLARD (CRSA), Zoé HERITAGE (IREPS), Léa MORVAN (CRIJ), Yannick HERVE (CRAJEP), Marie-Pascale DELEUME (Eau et rivières de Bretagne), Jean-Yves PIRIOU (Eau et rivières de Bretagne), Alain THOMAS (Bretagne vivante), Michel CLECH (REEB), Jean-Yves MOELO (Personnalité qualifiée environnement et développement durable), Chantal BEVILLON (Personnalité qualifiée), Christian COUILLEAU (Personnalité qualifiée), Anne LE MENN (Personnalité qualifiée)

Ont voté contre l'avis du CESER : 0

Se sont abstenus : 7

Joël JOSSELIN (FO), Annie KERHAIGNON (FO), Eric LE COURTOIS (FO), Fabrice LERESTIF (FO), Pierrick SIMON (FO), Serge LE QUEAU (SOLIDAIRES), Viviane SERRANO (SOLIDAIRES)

Adopté à l'unanimité



Intervention de M. Jean-Edmond COATRIEUX Comité régional CGT de Bretagne

Lors du débat sur les orientations budgétaires, ainsi qu'à l'occasion du budget primitif, la CGT avait attiré l'attention sur le fait que le recentrage de l'action régionale autour de 6 grandes ambitions pour la mandature, tout en souhaitant répondre à l'urgence sociale, permet de modifier au fil du temps et de la conjoncture, les priorités du moment.

Nous avons souvent signalé qu'en période de crise, priorité et urgence ne font que rarement bon ménage. Dans la grande partie des cas, la réponse aux urgences se fait au détriment des priorités ou tout du moins suivant les publics et les typologies concernés par les urgences.

Le projet de décision modificative N° 2 pourrait en être une illustration avec le transfert de 3 500 000,00 € du programme 204 vers le programme 207.

Rappelons que ces programmes dépendent de la mission II intitulée « pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi de qualité. »

Bien entendu, il y a les éléments conjoncturels liés à la crise agricole et la nécessité d'y répondre. Mais pour la CGT cela ne pourra pas justifier la réduction du programme 204 intitulé : « améliorer la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité » en regard notamment des chiffres de l'emploi et ceux relatifs à l'activité industrielle en Bretagne.

Gageons que ce transfert ne soit que conjoncturel et lié à un jeu d'écriture de report de dépenses dû à l'instruction de dossiers et n'obère pas en définitive le programme 204 en faveur de l'emploi durable dans le monde industriel ce que précise l'avis par ailleurs en y attirant l'attention.

En effet, l'expérience de ces 30 dernières années nous enseigne que le développement des services et l'innovation ne peuvent se développer au détriment d'activités industrielles. Ces activités sont indissociables, complémentaires et de fait, elles s'auto nourrissent.

Parallèlement, ces transferts de programmes à programmes risquent d'avoir des incidences importantes quand il s'agira, pour le CESER, de contribuer à l'évaluation des politiques publiques mises en œuvre par la Région.

Par ailleurs, l'avis qui nous est soumis concernant le programme de développement rural autrement dit FEADER fait état de retard important dû principalement à des difficultés techniques dans le déploiement des outils prévus au niveau national pour le versement des aides.

Au-delà des difficultés techniques, le traitement et l'instruction des dossiers LEADER et FEADER nécessiteraient une attention particulière en termes de moyens humains supplémentaires à dégager pour une plus grande rapidité d'intervention sur les dossiers en cours.

Au moment du bilan, il serait pour le moins regrettable de constater que des projets n'aient pu voir le jour, faute de moyens humains pour leur instruction.

Plus fondamentalement, cette situation doit nous faire réfléchir aux stratégies qui conduisent systématiquement à comprimer les dépenses de personnels sous prétexte de politique d'austérité, sans une

réelle prise en compte des moyens à développer pour la mise en œuvre des actions que l'on souhaite déployer.